

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE ZORN



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Séance du Conseil communautaire du 22 février 2021

INTRODUCTION et RAPPEL SUR LA PRESENTATION DU BUDGET et DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

La préparation budgétaire

Préparé par l'exécutif et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante (budget supplémentaire, décision modificative).

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Chaque section doit être présentée en équilibre. L'exécution budgétaire fait, normalement, ressortir un excédent de fonctionnement. Celui-ci est utilisé en priorité pour le remboursement du capital emprunté par la collectivité. Le surplus constitue l'autofinancement qui participe au financement des investissements prévus.

Le vote du budget doit être précédé du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB)

Instauré par la loi du 6 février 1992, le DOB est obligatoire dans les communes de plus de 3.500 habitants ou au sein d'un EPCI comprenant une commune de 3500 habitants et plus (article L2312-1 du CGCT). L'article 107 de la loi NOTRE du 07/08/2015 a créée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L.2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientation budgétaire. Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu et les modalités de publication du rapport. Désormais, le rapport comporte des informations relatives au personnel (structure du personnel, dépenses de personnel, ...)

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le rapport doit être transmis obligatoirement aux communes-membres et publié sur le site internet de la collectivité.

Etape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités, le DOB doit donc permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Nous aborderons dans un premier temps, la situation financière globale avec son impact sur notre territoire, et, dans un second temps, nous présenterons les grandes lignes de l'exécution budgétaire 2020 avec un visuel sur les évolutions des principaux postes de dépenses et de recettes et sur la structure de la dette de la CCBZ.

I/ LE CONTEXTE ECONOMIQUE BUDGETAIRE NATIONAL ET LES DISPOSITIONS PRISES EN LOI DE FINANCES INTERESSANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

A/ CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus, l'économie mondiale évolue cahin-caha au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face. Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au 3^e trimestre, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à 2019. L'accélération de la propagation de l'épidémie à la fin de l'été a conduit à une réintroduction progressive de mesures restrictives qui continuent de peser sur l'activité et donc sur l'économie.

Le soutien massif des institutions devrait atténuer les effets de la 2^e vague de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie, une fois celle-ci maîtrisée. La BCE a notamment maintenu sa politique monétaire très accommodante ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plan de relance par déficit public.

Résiliente en 2019, l'économie française a été durement touchée par la pandémie au premier semestre 2020. Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi à l'été tout en restant inférieur de 4% à son niveau d'avant crise. L'accélération des contaminations depuis la fin de l'été a conduit à une activité économique à nouveau contractée sur la fin de l'exercice 2020. On peut ainsi constater entre septembre et décembre 2020 une baisse des recettes de 13 Md€ dans le budget de l'Etat et une hausse des dépenses sur la même période de 8 Md€. A fin 2020, le déficit public est de 173 Md€ soit environ 9% du PIB et la dette publique représente 121% du PIB

C'est dans ce contexte particulièrement incertain tant au niveau financier qu'épidémiologique que la LFI 2021 doit répondre au délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise.

B/ LES GRANDES LIGNES DE LA LOI DE FINANCES 2021 INTERESSANT LE SECTEUR COMMUNAL

La LFI 2021 met ainsi en exergue le rôle spécifique du secteur public local qui est le grand acteur de l'investissement public. Il en représente 55%. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement et de construire le monde de demain autour des grands thèmes de la transition énergétique et écologique, des nouvelles modalités, ...

Ceci se traduit par les mesures suivantes :

- la stabilité de l'enveloppe DGF. A noter tout de même le choix du législateur de renforcer la péréquation pour favoriser les collectivités les moins aisées en augmentant la DSR et la DSU de 90M€ chacune. Ces augmentations seront donc financées par les variables d'ajustement interne à la DGF à savoir la dotation forfaitaire des communes et la dotation de compensation des EPCI
- maintien de l'enveloppe du FPIC à 1Md€ pour 2021 alors qu'un débat avait été ouvert pour le majorer
- création d'un mécanisme de garantie des recettes de fonctionnement pour les collectivités fortement impactées par le covid-19. Cette garantie permettra de compenser aux collectivités l'intégralité de leurs pertes excédent un plancher de référence à savoir la moyenne des 3 derniers exercices (2017, 2018 et 2019). Cette garantie se limite aux recettes fiscales et domaniales, malgré l'ampleur des pertes tarifaires qui ont pu être partiellement couvertes par des économies de fonctionnement

- Suspension de la contractualisation Etat-collectivités (pour les collectivités dont le budget principal dépasse 60M€) imposée par la LPFP 2018-2022, qui encadrerait la hausse des dépenses de fonctionnement à 1,2% par an. Cela permet que les collectivités ne soient plus entravées financièrement dans leur réponses à la crise sanitaire
- dérogation à la participation minimale du maître d'ouvrage : les préfets peuvent déroger jusqu'au 31/12/2021 à la règle de participation minimale de 20% pour les projets de rénovation énergétiques bénéficiant de subvention dans le cadre du plan de relance
- l'automatisation du FC TVA : en 2021 pour les collectivités en régime de versement d'année N, en 2022 pour celles qui sont en N+1 et en 2023 pour celle en N+2

Sur le plan fiscal :

-réforme de la TH : la suppression de la TH devrait se déployer sur la période 2021-2023. Les collectivités en perdront le produit dès 2021. La suppression ne concernera que les résidences principales les collectivités conserveront donc les produits de TH sur les résidences secondaires et les logements vacants. La suppression de la TH implique de compenser les collectivités : Les communes percevront l'intégralité de la TFB départementale ainsi qu'une dotation de compensation, tandis que les EPCI recevront une fraction de la TVA nationale

- réduction des impôts de production :

* réduction de moitié du taux national de CVAE (de 1,5% à 0.75%) qui va induire la suppression de la part reversée aux régions. Cette ressource sera remplacée par une quote-part de la TVA perçue par l'Etat

* modernisation des paramètres de la méthode comptable d'évaluation servant au calcul des impôts fonciers de la plupart des établissements industriels (TTB et CFE). Cette réforme conduit à une réduction de 50% de la cotisation des entreprises concernées et par conséquent du produit à percevoir par les collectivités sièges. L'état versera une compensation afin de neutraliser les effets sur les collectivités

La crise sanitaire a modérément impactée les finances de le la CCBZ en 2020. Les frais imputables à la crise sont de l'ordre de 30 531€. L'Etat nous a versé une subvention au titre des masques à usage unique d'un montant de 2 907€. De plus la refacturation aux communes membres de 50% du reste à charge du coût des masques se fera en 2021 pour un montant total de 10 811€

Néanmoins on peut s'attendre à un impact COVID sur les recettes de CVAE 2022 eu égard au mode de paiement de cet impôt, ainsi qu'un impact en 2021 sur la CFE si faillite d'entreprise et/ou ralentissement des arrivées et extensions.

Malgré ce contexte morose, La CCBZ a à cœur de garantir un service public de qualité au profit de ses habitants, et d'assurer un développement équilibré du territoire, tout en continuant à prendre des mesures lui permettant de maintenir une situation financière saine et pérenne.

II/ ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET FISCALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Evolution de la population (territoire de la CCBZ)

	2017	2018	2019	2020
Population INSEE	17215	17239	17410	17500
Population DGF	17238	17260	17432	17522

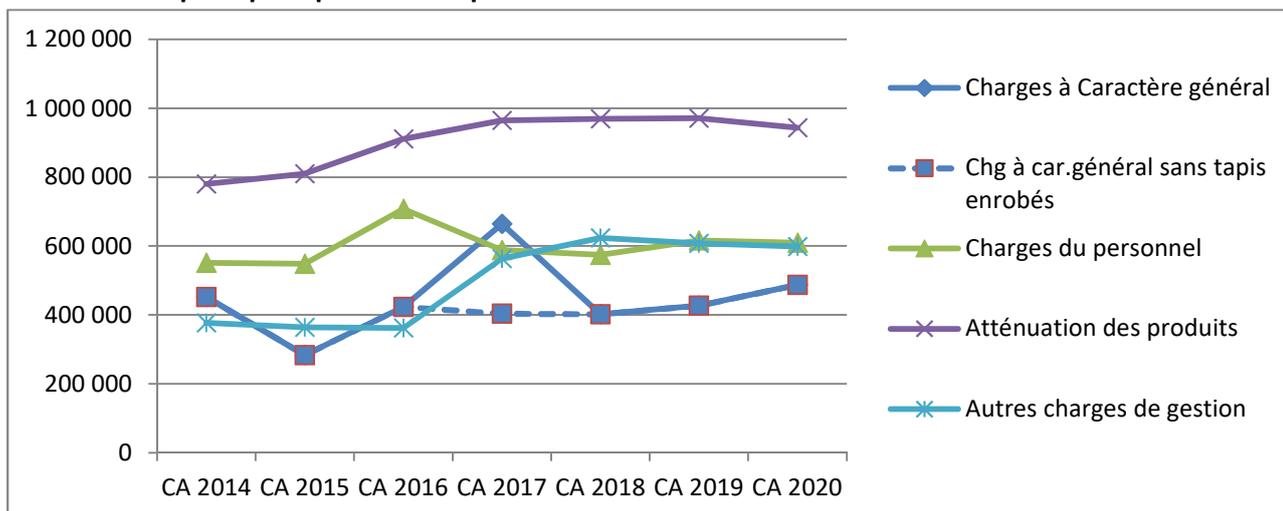
Evolution des principaux ratios financiers	2017	2018	2019	2020	Moyenne de la strate Grand Est (2018)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	162,21	149,63	150,72	152,62	290,00
Produits des impositions directes/population	191,00	198,14	204,36	211,04	275,00
Recettes réelles de fonctionnement/population	236,27	245,70	257,49	263,11	341,00
Dépenses d'équipement brut/population	35,88	187,60	219,80	174,06	78,00
En cours de la dette/population	11,31	2,00	114,88	114,88	191,00
DGF/population	26,87	26,57	27,07	28,02	42,00
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonc	21,06%	22,29%	23,49%	22,94%	38,40%
Dépenses de fonc et remb dette en capital/recettes réelles de fonc	72,44%	64,68%	59,31%	60,25%	90,60%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonc	15,19%	76,35%	85,36%	66,15%	22,80%
En cours de la dette/recettes réelles de fonc	5,00%	1,00%	45,00%	43,66%	56,00%

A. L'EVOLUTION BUDGETAIRE DU BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	€/ hab CCBZ	€/ hab strate (chiffres 2018)
Charges à Caractère général	452 562	283 800	423 559	664 274	402 278	427 269	487 694	23	82
Charges du personnel	550 970	548 657	707 554	588 037	574 079	616 365	609 643	33	111
Atténuation des produits	780 139	810 311	911 204	964 323	969 684	971 478	943 210		
Autres charges de gestion	376 752	364 097	362 467	563 248	623 205	608 115	598 625		
Charges financières	29 457	24 067	18 464	12 641	6 589	742	17 995		
Charges exceptionnelles	0	12 775	0	0	0	0	0		
Opérations d'ordre	687 111	692 161	739 196	874 255	825 815	794 887	958 996		
Total dépenses	2 876 991	2 735 866	3 162 444	3 666 778	3 401 650	3 418 856	3 616 163		
	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020		
Dépenses réelles de FONC	2 189 880	2 043 706	2 423 248	2 792 523	2 575 835	2 623 969	2 657 167		
% d'évolution					-7,76%	1,87%	1,27%		
Recettes de fonctionnement	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	€/ hab CCBZ	€/ hab strate (chiffres 2018)
Produits services et domaine	7 831	8 759	6 942	7 352	7 982	10 833	5 809		
Impôts et taxes	3 213 386	3 203 610	3 256 907	3 399 018	3 524 928	3 691 282	3 697 529	201	155
Dotations et sub reçues	892 508	754 139	641 745	573 029	600 359	595 768	591 518	34	42
Autres produits de gestion	9 185	70 704	65 010	67 778	81 223	163 170	263 973		
Atténuations de charges	17 185	1 335	94 225	3 216	1 444	17 086	16 500		
Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0		
Produits exceptionnels	6 181	0	6 161	17 019	13 796	4 738	5 460		
Opérations d'ordre	93 390	110 444	117 959	114 802	112 765	376 051	115 864		
Total recettes	4 239 666	4 148 991	4 188 949	4 182 214	4 342 497	4 858 928	4 696 653		
Solde de l'exercice	1 362 675	1 413 124	1 026 505	515 436	940 847	1 440 072	1 080 490		
Excédent/dficit reporté	367 695	341 832	345 675	301 147	416 583	347 936	408 563		
Solde	1 730 370	1 754 957	1 372 180	816 583	1 357 430	1 788 008	1 489 053		

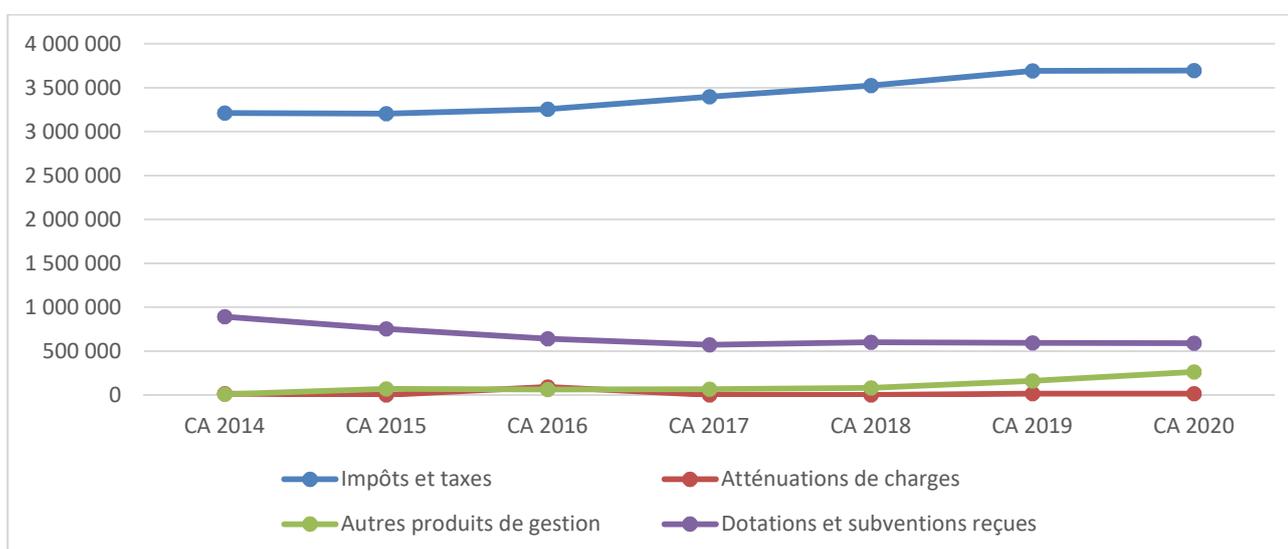
Evolution des principaux postes de dépenses de fonctionnement :



La Communauté de Communes n'était pas concernée par les contrats financiers Etat-collectivités. Toutefois, tous les moyens sont mis en œuvre depuis plusieurs années pour maîtriser les dépenses de fonctionnement. Celles-ci ont augmenté de 1,27% entre 2019 et 2020 essentiellement du fait des travaux d'entretien de la voirie. Ces travaux sont en réalité difficilement maîtrisables puisque dépendent d'éléments extérieurs (météo, taux de fréquentation, ...). Les charges de personnel, en légère baisse, retrace la volonté de gérer au mieux les ressources humaines

Les autres postes sont stables.

Evolution des principaux postes de recette de fonctionnement :



La 1^{ère} étape de la réforme de la taxe d'habitation a pris effet en 2018. Les dégrèvements accordés sont depuis entièrement compensés par l'Etat. Le chapitre des impôts et taxes est stable. Il y manque le reversement sur les produits des paris hippiques. Celui-ci sera encaissé en 2021. Il est 46 652€, soit 50% du reversement que nous partageons avec la commune de Hoerdt depuis 2020. Ce chapitre évoluera que très peu à l'avenir. En effet nous perdons de plus en plus de marge de manœuvre sur la fiscalité puisque à terme les compensations représenteront une part importante de nos ressources fiscales : compensation de la TH, compensation de la réduction des impôts de production ...

Le chapitre des autres produits de gestion reprend quant à lui les excédents dégagés lors des clôtures de budgets annexe lotissement. En 2020 nous avons clôturé le budget annexe du lotissement Galgenstraenge III et Les champs I.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Immobilisation incorporelles	172 027	368 635	388 442	366 546	444 104	1 249 882	482 019
Immobilisation corporelles	60 544	122 340	200 899	44 094	78 326	68 349	1 137 958
Subvention d'équipement	249 816	0	359 455	0	0	0	0
Opération d'équipement	1 466 803	1 832 976	876 309	192 650	2 571 336	2 213 741	1 217 175
Dotations et fonds divers	5 651	0				2 767	0
Emprunts	137 125	142 501	148 088	153 895	159 931	34 772	102 915
Autres immobilisations financières	67 500	0	40 000	0	0	0	8 000
Opérations pour compte de tiers	391 341	224 371	65 983	14 391	135 713	308 024	193 175
Opérations d'ordre	93 390	110 444	117 959	114 802	112 765	384 721	171 838
Total dépenses	2 644 197	2 801 267	2 197 135	886 378	3 502 175	4 262 256	3 313 080
Recettes d'investissement	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Subvention d'investissement recue	275 906	145 238	285 867	21 254	59 643	19 979	94 404
Immobilisations incorporelles						700 000	0
Immobilisations corporelles	94 139	105 774	59 309	213 257	24 217	18 075	0
Immobilisations en cours						79 532	39 529
Dotations et affectations	1 435 030	1 524 581	1 651 776	1 219 560	636 601	1 267 449	1 783 202
Emprunts	0		0			2 000 000	1 850 000
Autres immobilisations financières	54 867	59 085	59 085	62 418	62 421	100 183	18 579
Opérations pour compte de tiers	203 700	155 951	67 317	9 452	38 311	184 377	151 004
Opérations d'ordre	687 111	692 161	739 196	874 255	825 815	816 824	975 441
Total recettes	2 750 752	2 682 790	2 862 550	2 400 196	1 647 008	5 186 419	4 912 159
Solde de l'exercice	106 556	-118 477	665 415	1 513 818	-1 855 167	924 163	1 599 079
Excédent/déficit reporté	-498 606	-392 050	-510 527	154 889	1 668 706	-186 460	737 703
Solde	-392 050	-510 527	154 888	1 668 707	-186 461	737 703	2 336 782

Les dépenses d'équipement varient d'une année à l'autre. Elles représentent l'aboutissement des projets que la collectivité souhaite mener. Pour 2020, elles s'élèvent à 1,2 M€. Il s'agit des derniers travaux du PPI 2017-2020. Un emprunt, le seul de la mandature, avait été contracté fin 2019 pour financer le PPI dont le montant total était de 11,5M€ pour le budget principal. En 2020 la Communauté de Communes a également souhaité apporter son appui au projet de requalification de l'ancien site de l'EPSAN. Cet appui s'est traduit par l'achat de 17ha de terrains contigus à l'ancien site. Ces terrains seront revendus fin 2021 à l'aménageur du site de l'EPSAN et un prêt relais de 1850 000€ a été réalisé fin 2020 pour permettre de financer ce décalage.

C. LA FISCALITE

Les bases d'imposition

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
TH	20 675 855	21 535 344	21 490 284	21 983 825	22 723 233	23 682 504	24 095 680	1,74%
FB	20 592 749	20 647 823	20 859 660	21 500 100	22 164 560	22 998 990	23 708 893	3,09%
FNB	505 538	520 983	543 759	552 059	554 583	556 075	559 218	0,57%
TP/CFE	8 465 494	8 584 229	8 808 315	8 739 101	9 009 894	9 173 389	9 550 821	4,11%

Comme évoqué plus haut, les bases de fiscalité du territoire restent dynamiques.

D. LA DGF

	DGF 2013	DGF 2014	DGF 2015	DGF 2016	DGF 2017	DGF 2018	DGF 2019	DGF 2020	CRCP totale
Contribution au redressement des comptes publics (CRCP)		-33 105	-80 774	-83 288	-39 036				-236 203
Dotation interco totale	459 798	424 544	327 047	240 562	182 160	182 736	203 013	224 467	
Dotation de compensation	304 022	300 720	294 157	288 465	280 449	274 593	268 288	263 383	
DGF totale	763 820	725 264	621 204	529 027	462 609	457 329	471 301	487 850	
		-5,05%	-14,35%	-14,84%	-12,55%	-1,14%	3,06%	3,51%	

A compter de 2014 les collectivités territoriales ont été mises à contribution pour le redressement des finances publiques en supportant une baisse de leur dotation.

Depuis 2019, cette contribution est incluse dans l'enveloppe de répartition de la nouvelle Dotation Intercommunalité. Pour la seconde année consécutive, la DGF est à nouveau en hausse pour la CCBZ.

E. STRUCTURE DE LA DETTE

Dans le cadre de la charte de bonne conduite d'une classification des produits structurés (grille « GISSLER »), la CCBZ présente à ce jour une dette sécurisée, 100% de l'endettement étant classé en A, soit le niveau de risque le plus faible.

- * **Budget Principal : un encours de dette au 1^{er} janvier 2021 de 3 747 085€, soit 214€ par habitant et une capacité de désendettement de 2 ans** (pour mémoire, l'encours de la dette des EPCI à fiscalité additionnelle était en moyenne de 191€/hab. au 31 décembre 2019 – source : Observatoire fiscal de la DGCL).

La dette est composée d'un emprunt de 2 000 000 contracté en décembre 2019 à taux fixe (0,89%) sur 18 ans et d'un prêt relais de 1 850 000€ contracté en décembre 2020 pour une durée de 2 ans (taux fixe de 0,26%).

- * **Budget Assainissement : un encours de dette au 1^{er} janvier 2021 de 2 740 686€ et une capacité de désendettement de 1 an**

La dette se compose de 3 emprunts à taux fixes, dont la moyenne s'établit à 4,02%. L'emprunt à taux variable a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en 2013. Le taux au 1^{er} janvier est de 1,50%.

Aucun emprunt n'est à prévoir en 2021.

- * **Budget Eau : un encours de dette au 1^{er} janvier 2021 de 193 200€ et une capacité de désendettement inférieure à 1 an**

La dette se compose d'un seul emprunt à taux fixe de 1,39%. Il se terminera en 2032.

Aucun emprunt n'est à prévoir en 2021.

- * **Budget OM : un encours de dette nul au 1^{er} janvier 2021**

F. LE PERSONNEL

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi NOTRE, voici les éléments de présentation de la structure du personnel au 1^{er} janvier 2021 :

Statut	nombres d'agents	Homme	Femme
Agent mis à disposition par CDG67 et communes membres	3	1	2
Non titulaire	3	1	2
Titulaire	9	3	6

Grade	Nb d'agent	ETP
Personnel mis à disposition	3	3
Non titulaire	3	3
Adjoint administratif ppal 2è classe	1	0,5
Adjoint administratif ppal 1ère classe	2	2
Adjoint d'animation 2è classe	1	0,5
Attaché	1	0,8
DGS	1	1
Rédacteur	1	1
Rédacteur ppal 1ère classe	1	0,9
Technicien	1	1
Technicien ppal 1ère classe	1	1
	16	11,7

Evolution de la masse salariale :

CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
550 970	548 657	707 554	588 037	574 079	616 365	609 643

La masse salariale est en légère baisse alors que l'année 2020 a été riche en mouvement de personnel

G. LES REDEVANCES DES BUDGETS ANNEXES

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
OM - redevance	1 394 003	1 340 090	1 293 114	1 253 269	1 293 031	1 349 764	1 374 637	1,84%
tarif	RI							
EAU - redevance	621 378	627 277	689 454	773 292	808 246	786 219	915 361	16,43%
tarif	0,69	0,69	0,85	0,85	0,85	0,87	0,87	
consommation (m3)	900 548	909 097	835 027	909 755	950 878	903 700	1 052 139	
ASST - redevance	1 577 198	1 552 484	1 567 757	1 582 720	1 616 252	1 587 320	1 825 732	15,02%
tarif	2,10	2,10	2,10	2,10	2,10	2,10	2,10	
consommation (m3)	751 047	739 278	746 551	753 676	769 644	755 867	869 396	

Les consommations EAU et ASSAINISSEMENT sont en forte hausse cette année suite au confinement du 1^{er} semestre 2020. Cette situation a bien sûr engendré des consommations supplémentaires du fait que la population été chez elle, mais également un décalage de 2 mois du relevé. Ce décalage est à prendre en compte sur l'exercice 2021.

III/ ETAT DE SITUATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION

1. Rappel du contexte

Le Schéma de mutualisation communautaire 2014-2020 de la Basse-Zorn a été arrêté par le Conseil de Communauté le 14 décembre 2015. Il a été élaboré dans le cadre de la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010, applicable à tous les EPCI à fiscalité propre.

L'article L 5211-39-1 du CGCT stipule que, chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant.

Notre schéma constitue une feuille de route des relations intercommunalité / communes-membres, pour la durée du mandat, tout en restant susceptible d'évolution dans une logique de pragmatisme.

Il a identifié des actions prioritaires susceptibles d'être déployées à court et moyen termes, parmi elles : la commande publique et les moyens techniques.

2. Historique et état de situation au 1^{er} janvier 2021

Les premières actions mises en œuvre en **2016** ont consisté à mutualiser le Système d'Information Géographique (SIG) communautaire avec ouverture d'un accès dématérialisé en visualisation-édition de données aux communes-membres (l'applicatif étant hébergé sur le serveur communautaire).

Par ailleurs, une gestion électronique des documents (GED) a permis d'avancer dans le sens d'une dématérialisation et d'un traitement des courriers, contrats, factures, ... au niveau de la Communauté de communes et des communes de Hoerdt et Gries. Il s'agit d'un pas en direction d'un partage de données dématérialisées.

L'année 2017 a permis de former plusieurs agents des communes-membres à l'utilisation du SIG mutualisé et de commencer à recenser les données de la Communauté et de l'ensemble des communes-membres, relatives à la commande publique et au parc de matériels et d'engins.

Elle a été riche en réunions :

- du **Comité de pilotage (COPIL)** associant le Bureau communautaire et les huit DGS,
- du **Comité technique (COTEC)** associant les huit DGS, sous l'égide de Jacques ECKERT, Vice-Président délégué à la mutualisation.

Deux groupes de travail associant des élus et techniciens intéressés, dédiés à chacune des deux problématiques (commande publique / matériels et engins), ont été constitués et se sont réunis. Ils ont formulés de très intéressantes propositions d'actions concrètes et proposé des pistes.

Il s'agit par exemple pour les marchés de préparer leur renouvellement dans un cadre mutualisé, sous couvert de groupements de commande avec accord-cadre, permettant la réalisation d'économies et, ou un niveau de prestation mieux adapté. Sera aussi interrogée la pertinence d'un partage d'usage ou d'une acquisition mutualisée de certains équipements techniques.

Pour ce qui est du SIG, la première étape susmentionnée doit être prolongée en complétant et actualisant les données existantes et aussi en intégrant de nouvelles couches (PLU, réseaux secs concédés, ...), pour enrichir l'outil et le faire gagner en fonctionnalités.

Une **charte de mutualisation** a été élaborée fin 2017 dans le cadre d'un travail concerté associant la Communauté de communes et ses communes-membres. Celle-ci permet désormais de définir des valeurs permettant de travailler ensemble et de préciser les conditions à respecter collectivement pour une mutualisation multiforme et respectueuse du pouvoir de décision de chaque collectivité. Elle permet de s'engager sur un cadre de référence partagé afin de construire le projet de mutualisation. La charte ne possède pas de valeur réglementaire. Elle engage ses signataires par la formalisation d'un accord de volontés politiques et d'un accord de méthode entre les communes-membres et la Communauté de communes. Elle traduit la volonté de coopération et de transparence qui caractérise les travaux de structuration du projet de mutualisation. La charte vise à définir le cadre du projet de mutualisation, les enjeux et les objectifs poursuivis mais également les conditions de mise en œuvre, les domaines concernés et la méthode. Elle réaffirme le renforcement d'une culture territoriale et des liens de solidarité entre les communes-membres et la Communauté de communes.

Cette charte a été approuvée par le Conseil de Communauté le 18 décembre 2017, puis transmise aux communes-membres.

* * * * *

L'année 2018 a permis d'avancer sur divers plans :

- la charte de mutualisation a été approuvée par l'ensemble des communes-membres ;
- le recensement des marchés, contrats et conventions, engagé au second semestre 2017 a été complété, actualisé et sensiblement étoffé ;
- un marché de diagnostic et d'élaboration du plan de prévention des risques psycho-sociaux a été attribué sous forme de groupement de commande (CCBZ, Geudertheim, Gries, Kurtzenhouse, Hoerd, Weitbruch et Weyersheim) et exécuté, via le Cabinet CEGAPE ; un COPIL consolidé a été mis en place pour partager les retours et envisager une mutualisation de certains axes du plan de prévention pour l'ensemble des agents des collectivités-membres ;
- le groupe de travail « matériels techniques » a pu visiter l'ensemble des centres techniques et ateliers communaux en avril 2018 ; quelques pistes de mutualisation ont été dégagées, qui demanderont à être explorées plus en détail ;
- une action de benchmarking a été engagée entre mai et juillet en direction des EPCI voisins accompagnée d'une rencontre de certains d'entre eux et un questionnaire a été créé, recensant leur situation en termes de mise en œuvre des schémas ;
- le COTEC a été réuni en janvier (avec une intervention d'ES), en juin et en août 2018.

Deux pistes de travail sont en cours d'exploration à fin 2018 :

- la mise en place d'un système mutualisé de téléphonie/Internet sur IP (dans une logique de réseau d'entreprise),
- la mise en place d'un outil de gestion de la relation citoyenne (GRC), qui permettrait d'ouvrir un portail d'accès unique aux administrés, qui concernerait conjointement les services communautaires et communaux.

* * * * *

Les années 2019 et 2020 ont été consacrées à la mise en œuvre des différentes actions explorées les années précédentes.

Entre février 2019 et mars 2020, la Communauté a intégré une chargée de mission mutualisation recrutée sous forme contractuelle, dont l'investissement a permis de faire progresser significativement les actions mutualisées et d'explorer de nouvelles thématiques pertinentes.

Un outil de **gestion de la relation citoyenne (GRC)** a été déployé par la Communauté de communes, pour l'instant mutualisé avec la Commune de Hoerd (l'adhésion d'autres communes-membres étant escomptée). Il est disponible depuis le 03 février 2020, via les deux sites Internet.

L'accès au **logiciel d'aide à la rédaction des marchés publics LEGIMARCHE**, utilisé par la Communauté de communes, a été étendu à l'ensemble des communes. Une présentation et une comparaison des offres de différents logiciels ont été effectuées en amont.

Une formation de **perfectionnement à l'utilisation du logiciel E-Magnus** (comptabilité/ gestion financière/ gestion de l'état civil, notamment) a aussi été organisée pour l'ensemble des collaborateurs des différentes collectivités.

Un inventaire des matériels dont disposent chaque collectivité a été effectué et diffusé à l'ensemble des mairies dans le but de favoriser les **prêts de matériels** et ainsi éviter des locations ou des achats pour de faibles utilisations.

Des **réunions d'échanges et de partage** entre les agents et/ou les élus, animés par la FREDON Grand Est, ont été organisées **sur les thèmes liés à l'environnement** :

- utilisation de produits phytosanitaires
- fleurissement
- lutte contre les espèces invasives.

Un partenariat avec la FREDON a été noué. Une première réunion a été organisée en juin 2019, à Weitbruch incluant une visite du cimetière en partie végétalisé.

Le questionnaire sur les usages des communes, transmis en préalable de la réunion, avait montré une demande pour des journées thématiques : fleurissement, biodiversité, communication ainsi qu'une demande d'information sur les espèces invasives. Une autre demi-journée été organisée en novembre 2019 sur le fleurissement et les espèces invasives.

Pour faire suite à ces réunions, des éléments ont été proposés pour diffusion dans les bulletins municipaux.

Une convention triennale portant sur la mise en place d'un **parcours de formation territorialisé** a été signée à l'automne 2019 avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau et le CNFPT permettant l'organisation, sur nos territoires de formations sur des thématiques proposées par les collectivités. Plusieurs modules ont eu lieu et d'autres sont planifiés pour la filière administrative et la filière technique.

Un **groupement de commande** a été créé entre la Communauté de communes (en tant que coordonnatrice) et l'ensemble des communes-membres concernant les marchés de maintenance, d'entretien et de vérification des équipements et installations. Certains marchés ont déjà été mis en œuvre :

- maintenance des défibrillateurs
- location et entretien des machines à affranchir
- maintenance et vérification des cloches et horloges
- maintenance et vérification des paratonnerres
- maintenance et vérification des équipements sportifs et aires de jeux
- maintenance et vérification des équipements de lutte contre l'incendie : extincteurs, robinets d'incendie armés, systèmes de désenfumage et alarmes incendie

Les économies prévues sont certes modérées, mais conséquentes en pourcentage par rapport aux prix actuels.

	Défibrillateur	Machine à affranchir	Cloches et horloges	Paratonnerres	Equipements sportifs et aires de jeux	Sécurité Incendie
Montant sur durée totale (5 ans)	5 320,00 €	6 343,00 €	5 050,00 €	4 138,00 €	23 094,45 €	34 760,50 €
Economie sur durée totale (5 ans)	1 702,00 €	4 856,46 €	4 950,78 €	1 331,30 €	1 932,08 €	22 281,35 €
	24%	43%	50%	24%	8%	39%

A noter que les économies ne sont pas équivalentes pour toutes les collectivités, puisque certaines ne disposent actuellement pas de contrat pour les équipements concernés. **La mutualisation permet donc aussi aux collectivités d'être à jour de leurs obligations réglementaires.**

Des économies sont aussi attendues pour les fournitures de bureau et le papier, pour lequel des prix d'ensemble ont été négociés au vu de la quantité.

Afin de faciliter la préparation des prochains marchés, **un recensement des équipements et des contrôles réglementaires afférents** a été commandé début 2020 à VERITAS via l'UGAP, dont le coût a été pris en charge par la Communauté de communes pour l'ensemble des bâtiments communaux et communautaires.

Des fiches « Marché » et « Achat » ont été élaborées afin de récupérer plus facilement les données essentielles des communes sur leur situation actuelle et leurs souhaits.

*** Logiciel de rédaction des marchés publics**

Le logiciel utilisé par la CCBZ par la rédaction des pièces pour les marchés a été étendu à l'ensemble des communes à compter de 2020, avec une formation, l'ensemble financé par la Communauté de communes.

*** Portail VIGIFONCIER**

Une présentation du portail de la SAFER a été faite en Bureau communautaire en février 2020. Un accès a été donné aux communes durant 1 mois pour tester le logiciel. Il reste à faire le point pour savoir quelles communes sont intéressées et quelle solution est retenue (prise en charge par les communes intéressées ou par Communauté ou par les communes ?).

*** Fin 2020 a eu lieu l'attribution du marché de maintenance des ascenseurs** dans le cadre du groupement de commande mis en place en 2019.

*** Réunions d'échange entre agents**

Le groupe de travail « Matériels Techniques et Engins » a émis l'idée d'organiser des réunions d'échange entre les assistants de prévention de chaque commune afin d'échanger sur les difficultés et les différentes situations auxquelles ils ont été confrontés.

D'autres réunions d'échange du même type pourraient être organisées sur des thématiques différentes.

Quelques perspectives à fin 2020 :

* **Déploiement du SIG** avec l'intégration de nouvelles données et formations aux agents

* **Achat de matériels pour mise à disposition des communes**, notamment en renouvellement de matériels obsolètes ou manquants

* **Négociations de prix**, au vu du volume pour des fournitures

* **Géolocalisation du réseau d'éclairage public**

Le Bureau communautaire a validé la prise en charge de cette prestation. Un montant de 100.000 € HT a été prévu et sera budgété en 2021. Un projet de cahier des charges a été préparé. Les plans papier détenus par les communes ont par ailleurs tous été scannés.

IV/ LES ELEMENTS DE PROSPECTIVE DANS LESQUELS S'INSCRIT LE BUDGET 2021

Les orientations budgétaires 2021 traduisent une fois de plus la volonté de la CCBZ de poursuivre les investissements nécessaires au territoire, tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement afin de garantir la solidité financière de la collectivité.

1/ Le budget Principal

- En matière de charges courantes : une augmentation de 5% est prévue pour les charges à caractère général afin de répondre efficacement et si nécessaire aux suites de la crise sanitaire et l'ajustement des charges de personnel pour tenir compte du GVT
- En matière de subvention : la collectivité envisage de reconduire son enveloppe, et de maintenir le montant de la contribution annuelle à la GEMAPI à 200.000€.
- En matière fiscale : une stabilité des taux est projetée. Le reversement au titre du FNGIR est stable (430.311€). Quant au FPIC, le prélèvement au titre de 2021 peut être estimé à 607.000€ pour le territoire dont environ 281.000€ de droit commun à la charge de la CCBZ

Depuis l'exercice 2020, le reversement du prélèvement sur paris hippiques est affecté pour moitié aux EPCI et pour moitié aux communes-membres sur lesquelles se situe un hippodrome. La CCBZ avait donc proposé de prendre à sa charge 45.000€ du FPIC demandé aux communes-membres, hormis celui de Hoerdt en 2020.

En 2021, le reversement concernera les produits des paris hippiques 2020. On peut s'attendre à une nette diminution de cette recette tant pour la CCBZ que pour la commune de Hoerdt

- DGF : stabilité de l'enveloppe par rapport à 2020
- Concernant les investissements et comme évoqué plus haut, un programme pluriannuel est en cours de finalisation pour la période 2021-2026. Les grands projets donnant lieu à inscription de crédits en 2021 sont les suivants :
 - Travaux de voirie à Kurtzenhouse, Weitbruch et Weyersheim (1 392 000€)
 - Poursuite et finalisation du déploiement du numérique sur le territoire (1.240.000€)
 - Réhabilitation énergétique de la Mapad (1.010.000€)
 - Mise en place de la géolocalisation de l'éclairage public (120.000€)
 - Travaux de remise à niveau de la MDS : informatique, ravalement, ... (130.000€).

2/ Le budget annexe Eau :

Son moyen de financement est la redevance appliquée à chaque m³ consommé. Le montant de cette redevance a été fixé pour 2021 par le Conseil Communautaire à 0,96€ HT/m³, soit +0,09€ HT/m³. Cette hausse est nécessaire car la situation financière de ce budget reste fragile alors que le réseau doit être renouvelé et sécurisé.

Le produit de cette redevance est prévu à hauteur de 717 000€ pour 2021 et permettra de poursuivre le financement du renouvellement du réseau d'eau à Kurtzenhouse et Weyersheim notamment, du 3^{ème} tronçon de sécurisation du réseau à Hoerdt, les charges du service (entretien réseau, puits, station de pompage, charges du personnel ...), les charges d'emprunt et l'amortissement des équipements, ainsi que la poursuite du programme de sécurisation de l'alimentation en eau potable du territoire.

Aucun recours à l'emprunt n'est à prévoir en 2021.

3/ Le budget annexe Assainissement

Son moyen de financement est exactement le même que celui de l'eau. Pour 2020, la redevance a été fixée à 2.03€ HT/m³ (- 0,07€). Cette baisse permet de neutraliser la hausse des tarifs eau pour les usagers déjà impactés par la crise

sanitaire. D'autant que la situation financière de ce budget le permet et que les travaux de renouvellement du réseau sont limités. Le produit attendu pour 2021 est de 1 305 000€.

A cette redevance s'ajoute une prime pour épuration, ainsi que la participation d'industriels conventionnés.

Ces recettes permettent ainsi de couvrir :

- Les charges du service (entretien des réseaux de collecte, de la station d'épuration ...), les charges d'emprunt, l'amortissement des équipements,
- Les rénovations de conduites à Weitbruch et autre renouvellement de matériel.

4/ Le budget annexe Ordures Ménagères

Tout comme les deux précédents budgets annexes, celui-ci se finance également par une redevance.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Communauté de communes est passée à la redevance incitative dont les tarifs comportent une part fixe et une part variable. Pour 2020, le Conseil Communautaire a voté le maintien des tarifs.

Les recettes attendues pour l'année 2021 sont de 1.350.000 €, pour permettre le financement de la collecte des ordures ménagères, de la gestion des déchetteries, du traitement des OMR, des charges de personnel, de la mise en œuvre des actions du Programme Local de Prévention des Déchets et de l'amortissement des bacs et autres équipements.

Suite à l'étude d'optimisation des déchetteries, le conseil de Communauté a validé le scénario de création d'une déchetterie centrale à Kurtzenhouse. L'investissement, estimé à 2 M€, sera financé en grande partie par l'autofinancement dégagé par ce budget. Un emprunt complétera le plan de financement. Rappelons qu'à ce jour l'endettement de ce budget est nul.

5/ Les budgets annexes concernant les lotissements d'habitation et micro zones d'activités

Ces budgets sont soumis à une gestion de stock consistant en la valorisation du foncier et des travaux de viabilisation. L'ensemble est financé par la cession des terrains. Le décalage dans le temps entre la charge de viabilisation et la commercialisation des parcelles demande un financement par prêt relais.

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2021 – 2026 :

Le PPI est en cours de finalisation. Il sera présenté en détail lors du vote du Budget primitif 2021 (séance du 22 mars 2021)

L'enveloppe allouée aux travaux de voirie sur la période est de 4,7M€ et le programme des travaux 2021 et 2022 a été arrêté par délibération en date du 14 décembre 2020 pour un montant de 2 695 000€.